

Liste des délibérations du CONSEIL de ZONE Vesdre - Hoëgne & Plateau

Conformément à l'article 124 de la Loi du 15 mai 2007 relative à la Sécurité civile

SEANCE du 16 décembre 2016

Présents :

Mr MEURENS, Aubel - Mr FYON, Baelen - Mr BOLLAND, Blegny - Mr DEWEZ, Dalhem - Mr YLIEFF, Disen - Mr JEHOLET, Herve - Mr FRANSOLET, Jalhay - Mme DEJARDIN, Limbourg - Mr SENDEN, Olne - Mr GODIN, Pepinster - Mr WIMMER, Plombières - Mme DANIEL, Soumagne - Mr HOUSSA, Spa - Mr ANCION, Sprimont - Mr BOURY, Theux - Mr D'OUTREMONT, Thimister-Clermont - Mr BELTRAN, Trêves - Mme TARGNION, Verviers - Mr NIX, Welkenraedt.

Excusés :

SEANCE PUBLIQUE

1. Approbation du PV du Conseil du 21 octobre 2016

Le conseil approuve, à l'unanimité des membres présents, le procès-verbal de la séance du conseil du 21 octobre 2016.

2. Budget 2017 - Approbation

Le Président présente le dossier. Aucune question ou remarque n'est formulée.

Le collège, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver le budget de l'exercice 2017.

3. Nouvelle caserne du Plateau – Projet d'acte d'acquisition du terrain – Approbation

Le Président souligne que si le projet d'acte d'acquisition est voté, celui-ci pourra encore être signé cette année. Il précise également que le collège a marqué son accord de principe sur l'installation du centre de formation zonal sur le site de la caserne Limbourg.

Les membres du conseil décident, à l'unanimité des membres présents :

- Approuver l'acte d'acquisition du terrain sis rue de Maastricht à Herve, tel que proposé, en vue d'y construire une nouvelle caserne dans le cadre du regroupement des postes de Herve et de Battice
- Charger le collège de zone de l'exécution de celui-ci

4. Professionnalisation d'un lieutenant – Règlement de sélection - Modification

Le conseil de zone, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver le nouveau règlement de sélection établi dans le cadre de la professionnalisation interne d'un lieutenant.

5. Convention INFRABEL - Railroute

Le conseil de zone, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver la convention telle que proposée par INFRABEL.

Madame TARGNION entre en séance

6. Plan de personnel provisoire - Modification

Suite à la décision prise lors du conseil du 21/10/2016 de professionnaliser 6 sapeurs-pompiers volontaires au lieu de 2 et de modifier le recrutement en cours en augmentant le nombre de pompiers à engager de 2 à 6 agents, le conseil de zone, à l'unanimité des membres présents, décide :

- Approuver la modification du plan de personnel provisoire tel que repris en annexe : « Engagement de 6 pompiers professionnels » (au lieu de 2)

Monsieur ANCION entre en séance

7. Avantage en nature – Mandat au Ministre

Le conseil de zone, à l'unanimité des membres présents, décide :

- Donner mandat au Ministre de l'intérieur en vue de mener les discussions adéquates et introduire des demandes d'obtention d'une décision anticipée en matières fiscales au nom de notre zone, pour la mise à disposition d'un ordinateur portable, d'une tablette ainsi que d'un véhicule de service durant les gardes, avec possibilité d'utilisation privée limitée, afin d'obtenir une valorisation de cet avantage

Les membres du conseil de zone charge la secrétaire de zone de transmettre la présente liste des délibérations et ses annexes éventuelles aux autorités de tutelle conformément aux dispositions réglementaires applicables.

PAR LE CONSEIL :

C. LIEGEOIS,



Secrétaire

P. BOURY



Président